

Câble de diamant synthétique brasé sous vide

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Date d'émission: 11/11/2025

Date de révision: 11/11/2025

Remplace la fiche: 05/05/2025

Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit

Article

Nom générique

Câble de diamant synthétique brasé sous vide

Code du produit

BU Diamond



1.2. Autres moyens d'identification

Autres moyens d'identification

2305664 DS-W 10.2 VB SP-H (1m)

2305663 DS-W 10.2-25m VB SP-H (25m)

2305662 DS-W 10.2-50m VB SP-H (50m)

2305661 DS-W 10.2-100m VB SP-H (100m)

2305665 DS-W 10.2-100m VB SP-H Abr (100m)

2305660 DS-W 10.2 VB SPX-H C&S (1m)

2305659 DS-W 10.2-25m VB SPX-H C&S (25m)

2305658 DS-W 10.2-50m VB SPX-H C&S (50m)

2305657 DS-W 10.2-100m VB SPX-H C&S (100m)

2254566 DS-W 9.3-100m VB SPX-H C&S (100m)

2453626 DS-W 10.5-100m VB SPX-H C&S

2453627 DS-W 9.2-100m VB SPX-H C&S

2453638 DS-W 10.5-25m VB SPX-H C&S

2453798 DS-W 9.2-50m VB SPX-H C&S

2453946 DS-W 10.5-50m VB SPX-H C&S

Closed Loop wires* DS-W 10.5 VB CL (xx)m

*Closed loop wire does come in individual length as per customer requirement

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation recommandée

Découpe de béton, de béton armé, de pièces en acier dans l'industrie de la construction, de granit, de marbre et d'autres pierre

Restrictions d'emploi

Réservé à un usage professionnel

Câble de diamant synthétique brasé sous vide

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

1.4. Données relative au fournisseur

Fournisseur

Hilti (Canada) Corp.
2201 Bristol Circle
Suite 700
CA L6H 0J8 Oakville, Ontario
Canada
T +1905 8139200
1-800-363-4458 toll free, F +1 905 813 9009
ca-sales@hilti.com

Service établissant la fiche technique

Hilti AG
Feldkircher Strasse 100
FL 9494 Schaan
Liechtenstein
T +423 234 2111
product.compliance-power.tools@hilti.com

1.5. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence

Emergency CONTACT (24-Hour-Number)
GBK/Infotrac ID 101022
(USA domestic) 1 800 535 5053
or international (001) 352 323 3500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage GHS, y compris conseils de prudence

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques

Les fils de diamant synthétique ont été inventés à l'origine pour l'industrie de la pierre et sont composés d'un fil central en acier monté avec des billes et éventuellement des ressorts. Le fil peut être injecté avec un produit, généralement du plastique ou du caoutchouc. Les concentrations de substances dépendent du produit et du modèle.

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
cuivre	cuivre, poudre	N° CAS: 7440-50-8	3 - 7	Non classé
Etain	Etain alpha-tin / silver matt / tin	N° CAS: 7440-31-5	1 - 5	Non classé

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Câble de diamant synthétique brasé sous vide

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de développement de symptômes: aller à l'air libre et ventiler la pièce suspecte.
Premiers soins après contact avec la peau	Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	Ne pas frotter l'œil. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact oculaire	Peut provoquer une irritation sévère.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Irritation: peut irriter le système respiratoire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autre avis médical ou traitement	Traitements symptomatiques.
----------------------------------	-----------------------------

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Moyens d'extinction appropriés	Utilisez un agent extincteur adapté à un feu environnant. Eau. Sable. Mousse. Dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction non appropriés	Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers spécifiques dus au produit dangereux

Danger d'incendie	Non inflammable.
-------------------	------------------

5.3. Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers

Protection en cas d'incendie	Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
------------------------------	---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage	Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.
-----------------------	--

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle", Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable du fournisseur des instructions de manipulation écrites.
---	--

Câble de diamant synthétique brasé sous vide

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Mesures d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Dangers supplémentaires lors du traitement	Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage et à un usage professionnel.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	Stocker dans un endroit sec. Protéger de l'humidité. Eviter la chaleur et le soleil direct. Tenir à l'écart de sources d'ignition.
------------------------	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

cuivre (7440-50-8)	
Canada (Alberta) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Copper
OEL TWA	0,2 mg/m ³ Fume 1 mg/m ³ Dusts/mists, as Cu
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Copper
VEMP	0,2 mg/m ³ Fume (as Cu) 1 mg/m ³ Dusts & mists (as Co)
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Copper, as Cu
OEL TWA	1 mg/m ³ Dusts and mists 0,2 mg/m ³ Fume
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Copper, as Cu
OEL TWA	0,2 mg/m ³ (Fume) 1 mg/m ³ (Dusts and mists)
Notations et remarques	TLV® Basis: Irr; GI; metal fume fever
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Copper Dusts and mists, as Cu
OEL TWA	1 mg/m ³
Notations et remarques	Irr; GI; metal fume fever
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Copper, as Cu



Câble de diamant synthétique brasé sous vide

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

OEL TWA	0,2 mg/m ³ (Fume) 1 mg/m ³ (Dusts and mists)
Notations et remarques	TLV® Basis: Irr; GI; metal fume fever
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Copper, as Cu
OEL TWA	0,2 mg/m ³ (Fume) 1 mg/m ³ (Dusts and mists)
Notations et remarques	TLV® Basis: Irr; GI; metal fume fever
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nunavut) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Copper, (as Cu)
OEL TWA	0,2 mg/m ³ Fume 1 mg/m ³ Dusts and mists
OEL STEL	0,6 mg/m ³ Fume 3 mg/m ³ Dusts and mists
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Copper, (as Cu)
OEL TWA	0,2 mg/m ³ Fume 1 mg/m ³ Dusts and mists
OEL STEL	0,6 mg/m ³ Fume 3 mg/m ³ Dusts and mists
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
Canada (Ontario) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Copper - Dusts and mists, as Cu
LEMT LMPT	1 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Act, R.S.O. 1990, c. O.1 - R.R.O. 1990, Reg. 833: Control of exposure to biological or chemical agents
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Copper, as Cu
OEL TWA	0,2 mg/m ³ (Fume) 1 mg/m ³ (Dusts and mists)
Notations et remarques	TLV® Basis: Irr; GI; metal fume fever
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Saskatchewan) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Copper, (as Cu)
OEL TWA	0,2 mg/m ³ fume 1 mg/m ³ dusts and mists



Câble de diamant synthétique brasé sous vide

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

OEL STEL	0,6 mg/m ³ fume 3 mg/m ³ dusts and mists
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10
Etain (7440-31-5)	
Canada (Alberta) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Tin, as Sn - Metal
OEL TWA	2 mg/m ³
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Tin and its inorganic compounds, (as Sn) (except stannane and indium tin oxide)
VEMP	2 mg/m ³ Pi
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Tin
OEL TWA	2 mg/m ³
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Tin, metal, as Sn
OEL TWA	2 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter)
Notations et remarques	TLV® Basis: Pneumoconiosis
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Tin and inorganic compounds,excluding Tin hydride, as Sn (1992) Metal
OEL TWA	2 mg/m ³
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Tin, metal, as Sn
OEL TWA	2 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter)
Notations et remarques	TLV® Basis: Pneumoconiosis
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Tin, metal, as Sn
OEL TWA	2 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter)
Notations et remarques	TLV® Basis: Pneumoconiosis
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nunavut) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Tin, (as Sn): metal



Câble de diamant synthétique brasé sous vide

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

OEL TWA	2 mg/m ³
OEL STEL	4 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)

Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Tin, (as Sn): metal
OEL TWA	2 mg/m ³
OEL STEL	4 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)

Canada (Ontario) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Tin - Metal
LEMT LMPT	2 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Act, R.S.O. 1990, c. O.1 - R.R.O. 1990, Reg. 833: Ontario table of occupational exposure limits

Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Tin, metal, as Sn
OEL TWA	2 mg/m ³ (I - Inhalable particulate matter)
Notations et remarques	TLV® Basis: Pneumoconiosis
Référence réglementaire	ACGIH 2025

Canada (Saskatchewan) - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

Nom local	Tin, (as Sn): metal
OEL TWA	2 mg/m ³
OEL STEL	4 mg/m ³
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

Indications complémentaires

Ce produit est physiologiquement inerte sous sa forme massive. Cependant, lors de son utilisation, des poussières et / ou des fumées peuvent être générées et présenter un risque physiologique en cas d'inhalation ou d'ingestion. Éviter l'inhalation des poussières ainsi que le contact prolongé et répété avec la peau pour prévenir l'irritation mécanique. Lors de l'utilisation, la poussière s'enflamme facilement et est difficile à éteindre.
L'inhalation de particules de poussière (provenant de la pièce à travailler) peut se produire pendant l'utilisation.
Un bruit fort peut se produire pendant l'utilisation.

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Utiliser un système de dépoussiérage, un aspirateur, un purificateur d'air, un nettoyeur d'eau de refroidissement (système Hilti WMS).

8.3. Mesures de protection individuelle/Équipement de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Dégagement de poussières: masque antipoussière. Si dégagement de poussières: lunettes de protection. Gants. Vêtements de protection.

Câble de diamant synthétique brasé sous vide

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Protection des mains:				
Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration
Gants de protection				

Protection oculaire:		
Lunettes de protection		
Type	Champ d'application	Caractéristiques
Lunettes de sécurité	Poussières	

Protection de la peau et du corps:		
Porter un vêtement de protection approprié		

Protection respiratoire:		
Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire		
Appareil	Type de filtre	Condition
		Protection contre les poussières

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Autres informations:

Des poussières dangereuses du matériau de la pièce peuvent être générées pendant les opérations de meulage, de perçage, de coupe et/ou de ponçage. Les réglementations nationales relatives aux valeurs limites d'exposition à la poussière doivent être prises en compte dans le cadre de l'évaluation des risques professionnels.

La plupart des poussières générées pendant les opérations de meulage/perçage/découpe et/ou de ponçage proviennent du matériau de base sur lequel on travaille et le risque potentiel lié à cette exposition doit être évalué séparément. Ces poussières peuvent présenter un risque pour la santé, un risque d'incendie ou d'explosion de poussières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Apparence	Aucune donnée disponible
Couleur	Couleurs variées
Odeur	inodore
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	Aucune donnée disponible

Câble de diamant synthétique brasé sous vide

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	> 400 °C
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité	insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport. Le produit n'est pas explosif.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	Pas d'informations complémentaires disponibles
Matières incompatibles	Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	Pas d'informations complémentaires disponibles
Temps de durcissement:	Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	Non classé

cuivre (7440-50-8)	
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5,11 mg/l/4h (méthode OCDE 436)
Etain (7440-31-5)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 423);Aucun risque de mortalité avec la dose donnée
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402);Aucun risque de mortalité avec la dose donnée
CL50 Inhalation - Rat	> 4,75 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Guideline: EU Method B.2 (Acute Toxicity (Inhalation)), Guideline: EPA OPPTS 870.1300 (Acute inhalation toxicity), Remarks on results: not determinable due to absence of adverse toxic effects
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 4,75 mg/l (méthode OCDE 403);Aucun risque de mortalité avec la dose donnée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non classé

Câble de diamant synthétique brasé sous vide

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Non classé

Etain (7440-31-5)	
NOAEL (subaigu, oral, animal/femelle, 28 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel/jour (méthode OCDE 407)
Danger par aspiration	Non classé
Voies d'exposition possibles	Inhalation.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	Irritation: peut irriter le système respiratoire.
Symptômes/effets après inhalation	Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact oculaire	Peut provoquer une irritation sévère.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	Non classé

Etain (7440-31-5)	
CEr50 algues	> 19,2 µg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata, Static system, Fresh water, Experimental value, Tin)
LOEC (chronique)	0,2 mg/l (7d; Ceriodaphnia dubia; EPA 1002.0)

12.2. Persistance et dégradabilité

cuivre (7440-50-8)	
Persistance et dégradabilité	Ne s'applique pas aux substances non organiques.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	Sans objet
Demande chimique en oxygène (DCO)	Sans objet
DThO	Sans objet
DBO (% de DThO)	Sans objet

Etain (7440-31-5)	
Persistance et dégradabilité	Ne s'applique pas aux substances non organiques.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)
DThO	Not applicable (inorganic)

Câble de diamant synthétique brasé sous vide

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

12.3. Potentiel de bioaccumulation

cuivre (7440-50-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Bioaccumulation: sans objet.
Etain (7440-31-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Ne s'applique pas aux substances non organiques.

12.4. Mobilité dans le sol

cuivre (7440-50-8)	
Ecologie - sol	Adsorption au sol.
Etain (7440-31-5)	
Tension superficielle	Not applicable (water solubility < 1 mg/l)
Ecologie - sol	Adsorption au sol.

12.5. Autres effets néfastes

Ozone	Non classé
Autres informations	Ne pas laisser le produit se répandre tel quel dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éviter le rejet dans l'environnement.
Informations sur les déchets écologiques	Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

TDG	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Non réglementé pour le transport			
14.2. Désignation officielle de transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			



Câble de diamant synthétique brasé sous vide

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

TMD

Non réglementé

DOT

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

Câble de diamant synthétique brasé sous vide	
Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada	Tous les composants de ce produit sont enregistrés, ou exempts d'enregistrement, dans la Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES) du Canada

cuivre (7440-50-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
--

Etain (7440-31-5)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)
--

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modification FDS Majeure/Mineure	Aucun(e)
Date d'émission	11-11-2025
Date de révision	11-11-2025
Remplace la fiche	05-05-2025

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Législation	Modifié	

Abréviations et acronymes:	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008

Câble de diamant synthétique brasé sous vide

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

Abréviations et acronymes:	
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
PE	Perturbateur endocrinien
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédictive(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
WGK	Classe de pollution des eaux
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable



Câble de diamant synthétique brasé sous vide

Fiche de Données de Sécurité

conformément au DRS/2015-17, Loi sur les Produits Dangereux (LPD), tel qu'amendé par le DORS/2022-272

SDS_CA_Hilti

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.